

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie – BIAT- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2026.

(En dinars)

LIBELLÉS	TROISIEME TRIMESTRE 2026	TROISIEME TRIMESTRE 2025	DU DÉBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2026 AU 30/09/2026	DU DÉBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2025 AU 30/09/2025	31/12/2025
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	678 876 691,7	649 540 504,9	1 949 210 486,5	1 892 068 554,4	2 533 029 171,2
• Intérêts	392 368 231,5	385 022 918,3	1 117 076 798,7	1 123 742 186,6	1 501 613 431,8
• Commissions en produits	81 627 257,3	79 055 144,8	227 771 330,4	214 695 447,6	289 970 198,5
• Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	204 881 202,9	185 462 441,7	604 362 357,4	553 630 920,2	741 445 540,9
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	245 548 407,6	242 535 617,0	713 155 514,5	696 933 787,9	938 230 642,1
• Intérêts encourus	244 798 244,6	241 645 028,5	711 138 057,9	694 871 282,3	935 258 351,0
• Commissions encourues	750 163,0	890 588,5	2 017 456,6	2 062 505,5	2 972 291,1
• Autres charges					
3- Produit net bancaire	433 328 284,0	407 004 887,8	1 236 054 972,0	1 195 134 766,6	1 594 798 529,1
4- Autres produits d'exploitation	3 556 029,3	3 508 987,1	9 249 960,6	9 901 980,7	12 539 904,3
5- Charges opératoires, dont :	185 816 506,8	183 341 935,8	558 083 122,7	537 988 008,8	711 101 972,6
• Frais de personnel	103 033 758,0	103 170 413,7	324 518 098,7	307 311 236,5	400 998 365,5
• Charges générales d'exploitation	68 816 726,2	67 179 371,3	193 545 651,3	194 117 861,1	259 597 638,4
6- Structure du portefeuille :	-	-	7 996 144 991,5	7 080 288 931,3	7 084 374 669,8
• Portefeuille-titres commercial	-	-	4 276 793,5	4 303 679,4	4 303 679,4
• Portefeuille-titres d'investissement	-	-	7 991 868 198,0	7 075 985 251,9	7 080 070 990,4
7- Encours des crédits nets	-	-	13 324 356 427,0	12 888 197 231,6	13 045 363 177,2
8- Encours des dépôts, dont :	-	-	23 517 607 180,0	21 570 156 536,4	22 291 018 482,5
• Dépôts à vue	-	-	10 853 222 829,4	9 936 402 499,2	10 674 007 727,2
• Dépôts d'épargne	-	-	6 055 040 104,8	5 488 072 223,2	5 742 181 406,7
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	1 128 419 994,9	902 814 778,4	958 086 016,4
• Emprunt obligataire	-	-	-	-	-
• Emprunts subordonnés	-	-	1 050 988 877,1	824 278 469,9	877 118 400,8
• Ressources spéciales	-	-	77 431 117,8	78 536 308,5	80 967 615,6
10- Capitaux propres	-	-	2 123 642 172,5	1 982 227 637,3	2 123 018 175,4

FAITS MARQUANTS DES NEUF PREMIERS MOIS 2026

La BIAT a clôturé les neuf premiers mois 2026 avec les résultats suivants :

- Un PNB de 1 236,1MD, en accroissement de 3,4% par rapport à fin septembre 2025. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :
 - ⇒ Une marge en intérêts de 405,9MD représentant 32,8% du PNB ;
 - ⇒ Une marge sur commissions de 225,8MD soit 18,3% du PNB ;
 - ⇒ Des revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et des opérations financières de 604,4MD contribuant à hauteur de 48,9% du PNB.
- Des charges opératoires de 558,1MD, en hausse de 3,7% avec un coefficient d'exploitation de 45,2% contre 45,0% au 30 septembre 2025 ;
- Des encours de dépôts de 23 517,6MD, en accroissement de 9,0% tirés par une progression de 10,3% des dépôts d'épargne et de 9,2% des dépôts à vue ;
- Des encours de crédits nets de 13 324,4MD, enregistrant une croissance de 3,4%.

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2026

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES :

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2026.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2026 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2026 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2026 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2026 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2026.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2026. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2026 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2026. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2026.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2026, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2025 que celles relatives à l'année 2026.

Les données relatives à l'année 2025 sont conformes à celles publiées en 2025 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires des neuf premiers mois de 2025.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS:

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2026 à 1.949.210 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 713.156 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2026.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2025 et au 30/09/2026 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2025 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 24/04/2026.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2025 et des neuf premiers mois de l'année 2026 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.